

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 août 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.  
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).  
**Planification du calendrier - Représentations du RTIÉE.**

---

Chère Consœur,

À l'invitation de la Régie transmise à l'ensemble des participants, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* soumet les représentations suivantes sur la planification du calendrier suite à la demande de report logée par Hydro-Québec Distribution :

- ❑ **Nous sommes favorables à ce que l'audience de septembre 2020 soit entièrement reportée, pour les motifs demandés par HQD et les motifs supplémentaires exprimés à la présente.**
- ❑ **Nous sommes favorables à ce que HQD puisse déposer sa preuve révisée sur son bilan en énergie et en puissance le 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour des mêmes raisons.**
- ❑ **Nous recommandons à la Régie de spécifier à HQD que cette révision devra porter à la fois sur le réseau intégré et sur les réseaux autonomes.** Dans ces réseaux autonomes, il pourrait en effet y avoir à la fois des révisions de la demande à la baisse en raison du ralentissement économique dû à la pandémie et des révisions à la hausse en raison de la relance économique subséquente, stimulée par les gouvernements. Voir notre [mémoire révisé C-RTIÉE-0028](#) (section 3.1.4, pages 37-47).
- ❑ **De plus, nous recommandons à la Régie de requérir que la preuve de HQD du 1<sup>er</sup> novembre 2020 comporte également la mise à jour de ses projets de conversion des réseaux autonomes aux énergies renouvelables (dont HQD avait déjà annoncé qu'elle serait prête à l'automne).** Une telle mise à jour est cruciale pour deux raisons :

- a) tel qu'indiqué dans notre [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#) (pages 5 à 12), depuis 25 ans, les HQD annonce la conversion aux énergies renouvelables de tous ses réseaux autonomes, puis les reporte. Il est donc souhaitable que cette fois-ci soit la bonne et que la Régie dispose d'un Plan concret de conversion d'un grand nombre de réseaux autonomes lors de l'examen du présent Plan d'approvisionnement tel qu'HQD l'a annoncé;
- b) la révision du 1<sup>er</sup> novembre 2020 de la prévision de la demande en énergie et surtout en puissance est indissociable du Plan de conversion aux énergies renouvelables des réseaux autonomes. En effet, tel qu'indiqué dans notre [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#) (section 3.1.3, pages 31-36), la demande prévue dans un grand nombre de ces réseaux (selon la prévision de la demande déjà déposée) a déjà dépassé ou est en voie de dépasser la capacité de desservir des équipements diesel existants en respectant les critères de fiabilité. La révision de cette prévision de la demande aura donc un effet sur le niveau d'urgence de procéder à la conversion de certains villages si l'on évite que ce soit du diesel qui remplace du diesel.
- ❑ **Nous ne sommes pas favorables à une scission de l'audience qui permettrait à une partie non spécifiée de celle-ci de se tenir en septembre 2020.** En effet, tel que susdit, la révision du 1<sup>er</sup> novembre 2020 de la prévision de la demande (en énergie et surtout en puissance) est indissociable du Plan de conversion aux énergies renouvelables des réseaux autonomes. De plus, nous recommandons ne pas scinder la partie de l'audience qui traitera de l'impartition d'« *Hydro-Québec dans ses activités de distribution* » à une unité interne en réseau intégré (par exemple Hilo) de cette même impartition d'« *Hydro-Québec dans ses activités de distribution* » à une société externe en réseau autonome (par exemple Innuvik). Il existe en effet une interrelation des règles applicables aux deux situations. (voir notre [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#), chapitre 5, pages 71-76).
  - ❑ **Nous ne sommes pas favorables à ce que l'audience ainsi reportée soit jointe à celle prévue en Phase 2 sur les Îles-de-la-Madeleine.** Un tel report risquerait d'être trop tardif.
  - ❑ **Nous recommandons que la date du report de l'audience de septembre 2020 soit fixée en mi-décembre 2019 ou en janvier 2020.** Ceci permettra sereinement le dépôt de demandes de renseignements écrites à HQD, de leurs réponses, de gérer les éventuelles contestations de non-réponses de HQD, puis de permettre aux intervenants d'amender leurs propres preuves et de répondre à d'éventuelles demandes de renseignements à leur égard.
  - ❑ Quelle que soit la date de l'audience, nous recommandons sa tenue par **visioconférence**, tant que la pandémie perdurera.
  - ❑ Nous recommandons le **maintien de l'échéance du 3 septembre 2020 pour le dépôt par Hydro-Québec Distribution d'un document explicatif** décrivant entre autres les analyses et démarches nécessaires à l'évaluation du projet de raccordement par câble des Îles-de-la-Madeleine au réseau principal, ainsi que les scénarios alternatifs. Dans les circonstances, la Régie et les intervenants devraient pouvoir des demandes de renseignements écrites sur ce document et en tenir compte dans la révision de la

preuve des intervenants (qui surviendra ultérieurement après la révision du 1<sup>er</sup> novembre 2020 des bilans en énergie et en puissance).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ESQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).